

Conakry, le 26 septembre 2024

N/réf: 750/DG-ONFPP/09/2024

Avis de relance de l'Appel d'Offres National
Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnels (ONFPP)

AOON 01/DG/ONFPP/PRMP/2024

Suite à l'infructuosité de l'appel d'offres national relatif au marché «**Acquisition, test et installation d'un groupe électrogène pour le compte de l'Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnels (ONFPP)** » due à l'absence de 2 offres recevables constatée lors de l'ouverture des plis effectuée le 12 septembre 2024, nous avons l'honneur conformément à l'article 74 du code des marchés publics, de relancer l'appel d'offres pour quinze (15) jours calendaires à compter de la date de publication.

Les candidats intéressés peuvent obtenir un Dossier d'Appel d'Offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : Djibril TOURE, Spécialiste Passation de Marchés (SPM) TEL : +224 663 12 50 09 E-mail : procurement@onfpp.gov.gn

Les offres doivent être rédigées en langue française et devront être déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies à l'adresse ci-après : Djibril TOURE, Spécialiste Passation de Marchés, (SPM) : Tél : 663 12 50 09 Email : procurement@onfpp.gov.gn au plus tard le **jeudi 10 octobre 2024 à 10 h 00mn** suivant les conditions préalablement définies dans le précédent appel d'offres, voir lien : <https://www.guinee7.com/2024/08/13/avis-dappel-doffres-national-onfpp/>

Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes.

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent assister à l'ouverture des plis, le cas échéant, d'un observateur indépendant et un observateur de la DGCMP le **jeudi 10 octobre 2024 à 10h 30 mn** à l'adresse suivante : **salle de formation (au 5^e Etage) de l'ONFPP, Tel : 663 12 50 09 Guinée, Conakry.**

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission de **1,5%** du montant prévisionnel TTC du maché pour une validité de **150 jours**.

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **120 jours** à compter de la date limite de soumission.

Le DIRECTEUR GENERAL



Lancine CAMARA